

PROGRAMME HABILITATION NON ÉLECTRIQUE



AC CONSULTING

INDICES B1(V), B2(V), BR, BC, BE, H1(V),
H2(V), HC, HE ET HO-BO

2021

PRÉREQUIS

Aucun

Pour le recyclage, être titulaire de l'habilitation électrique initial

OBJECTIFS

- Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant au titre d'habilitation visé conformément à la norme NF C 18-510 de janvier 2012, amendée en février 2020.
- Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'analyser les risques électriques (repérage, identification, évaluation)
- Connaître les prescriptions et procédés de prévention des risques électriques et savoir les mettre en œuvre
- Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge
- Mettre en application les mesures de prévention adaptées au risque électrique des ouvrages ou installation concernés
- Connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Un minimum de 70 bonnes réponses sur 100 est requis afin de valider la formation

DURÉE

- 7h soit 1 jour
- 21h soit 3 jours
- Recyclage = 10.5h soit 1 jour

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Sur inscription
- Dates de session selon planning

TARIF

Devis effectué sur demande

METHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques.
- Réalisation de travaux pratiques et évaluations pratiques

Moyens pédagogiques :

- Salle de formation équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur
- Support stagiaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- Chaque participant signera une feuille d'émargement, également signée par le formateur.
- Contrôle des connaissances théoriques
- Evaluation des TP
- Avis et titre d'habilitation pré-rédigé adressés à l'employeur, à l'issue de la formation (durée de validité recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans)

MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve d'adaptation.

CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE THÉORIQUE

- Notions élémentaires d'électricité
- Les dangers de l'électricité
- Le courant électrique et le corps humain
- Matériel de protection individuel et collectif
- Les zones à risque électrique
- Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux
- Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510 /A1

LES NIVEAUX D'HABILITATION

- Consignes et procédures d'intervention BS et documents
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité.
- Consignes d'intervention BE manœuvre
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- Les matériels électriques BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque
- Les moyens de protection individuelle (l'identification, l'utilisation et la vérification)
- Les limites de l'habilitation BP

MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Evaluation des risques électriques
- Mettre en place les protections nécessaires
- Travailler ou circuler dans une zone protégée
- Travailler en sécurité selon matériel et situations
- Remonter les difficultés rencontrées
- Intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- Evaluation des acquis par un test

CONTACTS

**LORRAINE JUSTEDE
CHARGÉE DE FORMATION**



ACCONSULTING@AC-CONSEIL.NET



07.57.00.98.39



WWW.AC-CONSEIL.NET